



Nos Réf. CRO N°2016-48

PJ : courrier information pré-raccordement

Saint-Lô, le 15 janvier 2016

Objet : Pré-raccordement à la fibre optique sur votre territoire.

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le déploiement du réseau de fibre optique sur votre territoire se termine. La phase de pré-raccordement va donc débiter. Nous allons adresser un courrier à l'ensemble de vos administrés qui ont adhéré au dispositif de pré-raccordement, proposé par Manche Numérique, et communiquer leurs coordonnées aux entreprises chargées des travaux. Je vous transmets en pièce jointe le courrier qui sera envoyé dans quelques jours.

Je tiens également à vous remercier de votre collaboration et de votre soutien pour l'organisation des réunions publiques menées en 2014 et de la qualité de la communication et de l'information diffusée auprès de vos concitoyens. Sans votre participation, ce dispositif n'aurait pas connu un succès aussi large.

Il reste maintenant à transformer l'essai. Comme vous pourrez le constater, les grands opérateurs ne sont pas encore sur le réseau. Nous allons donc commencer la commercialisation avec des acteurs moins connus. Le service apporté sera tout à fait équivalent, à l'exception des offres liant le fixe et le mobile. C'est l'adhésion d'un maximum de personnes qui provoquera la venue des opérateurs nationaux. La concurrence est le seul levier efficace. Nous situons le seuil au-delà duquel leur arrivée est pratiquement certaine à environ 25 % des prises. Je vous remercie donc à nouveau de votre aide pour porter ce message.

Les équipes de Manche Numérique restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Serge DESLANDES
Président de Manche Numérique



Zone Delta ■ 235 rue Joseph Cugnot ■ 50000 SAINT-LÔ
Tél Secrétariat : 02 33 77 83 60
Tél Informatique de Gestion : 02 33 77 83 70
Fax : 02 33 77 83 77 ■ contact@manchenumerique.fr

www.manchenumerique.fr

TERRITOIRES ■ RÉSEAUX ■ SERVICES



Nos Réf. CRO/RCO n°2016-48

Saint-Lô, le 18 janvier 2016

Objet : Pré-raccordement à la fibre optique.

Madame, Monsieur,

Le déploiement du réseau de fibre optique sur votre territoire se termine. Vous avez bien voulu dans ce cadre adhérer au dispositif de pré-raccordement proposé par Manche Numérique.

Les entreprises chargées des travaux ont été retenues et nous allons leur communiquer vos coordonnées afin qu'elles puissent étudier la réalisation du ou des raccordements vous concernant :

- Pour le secteur de la Hague, il s'agit de l'entreprise Sogetrel.
- Pour les secteurs de Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Mortainais, il s'agit des entreprises ELCAR (du groupe Spie) et Sturmo Télécom.

Lorsque vous serez contactés, merci de bien vouloir confirmer ou non auprès de l'entreprise votre intérêt pour la réalisation de ces travaux devant intervenir ces prochains mois, avant l'été.

Je vous précise également quelles seront les modalités financières de la réalisation de ce(s) raccordement(s) :

- Si vous passez rapidement une commande auprès d'un fournisseur d'accès FTTH présent sur le réseau, nous vous demanderons comme convenu et indiqué lors des réunions publiques la somme de 50 € pour le raccordement.
- Si vous nous demandez de réaliser ce raccordement sans passer commande auprès d'un fournisseur d'accès, nous serons dans l'obligation de vous facturer le coût global de ces travaux, soit 400 €. En effet, dans ce cas, Manche Numérique ne perçoit pas de recettes ni auprès du fournisseur d'accès, ni auprès de l'Etat qui impose pour participer que le raccordement réalisé ait fait l'objet d'une commande auprès d'un fournisseur d'accès.

La demande de participation (50 € ou 400 €) que nous vous demanderons ne sera engagée que six mois après l'ouverture commerciale qui devrait intervenir dans votre secteur à partir du mois de juin 2016. En cas de décalage, nous vous informerons par voie de presse ou sur notre site internet – www.manchenumerique.fr - ce qui vous laissera tout le temps de souscrire une commande auprès d'un opérateur.

A l'ouverture commerciale, les fournisseurs d'accès présents sur le réseau sont les suivants :

 la fibre et plus encore	ComCable	09 69 360 120 www.comcable.fr
	K-net	09 72 350 350 www.k-net.fr
	Ozone	09 73 01 10 00 www.ozone.net
 La Fibre rien que pour vous	WiBox	09 87 87 00 00 www.wibox.fr

Vous trouverez la diversité des offres commerciales sur les sites internet de ces fournisseurs d'accès. Le débit sera ouvert au gigabit/s symétrique ce qui correspond à une multiplication par plus de cent du débit descendant moyen et par mille du débit montant moyen sur l'ADSL.

Je sais que l'ouverture de ce nouveau réseau est très attendue, vous l'avez manifesté par votre présence et votre adhésion au dispositif de pré-raccordement. Comprenez cependant que votre zone fait partie des très rares secteurs ruraux en France qui vont pouvoir disposer de ces services. Il s'agit d'une expérimentation de grande ampleur et nous avons dû gérer des difficultés techniques qui ont provoqué des retards.

Vous constatez aussi que les grands opérateurs nationaux ne sont pas encore présents sur notre réseau, cependant, plus vous serez nombreux à souscrire des commandes, plus ce contexte concurrentiel les incitera à nous rejoindre. Vous pourrez ainsi bénéficier d'offres plus diversifiées. Les services sur fibre sont fiables techniquement et les opérateurs listés dans ce courrier peuvent vous apporter un service de grande qualité.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce courrier, et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments les meilleurs.

Serge DESLANDES
Président de Manche Numérique

